

Bruxelles, le 4 juin 2025
(OR. en)

9599/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0135 (BUD)

FIN 602
SOC 330

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (EGF/2025/000 TA 2025 - Assistance technique sur l'initiative de la Commission) Approbation

1. Le 27 mai 2025, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), accompagnée de la proposition correspondante de virement de crédits n° DEC 09/2025¹.
2. La proposition vise à mobiliser un montant total de 170 000 euros, sur l'initiative de la Commission, pour couvrir l'assistance technique se rapportant au FEM, conformément à l'article 11 du règlement FEM du 28 avril 2021². L'objectif de la proposition est d'utiliser la contribution de 170 000 EUR pour les dépenses administratives et techniques.

¹ Document 9488/25.

² Règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) no 1309/2013 (JO L 153 du 3.5.2021, p. 48, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/691/oj>)

3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition lors de sa réunion du 2 juin 2025 et a été en mesure de l'approuver.
 4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'approuver le texte de la décision relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui figure dans le document 9600/25.
-